

L'ORAC à l'écoute des petites entreprises

Lancée par les élus du Pays de Châlons en septembre 2009, l'Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC) œuvre en faveur des petites entreprises du pays. L'ORAC a débuté son action par une enquête auprès des maires et des entreprises concernées pour mesurer les besoins et définir l'enveloppe budgétaire nécessaire. Le partenariat financier avec l'Etat, la Région Champagne-Ardenne et les chambres consulaires (commerce et industrie, métiers et artisanat) permettra d'attribuer des aides individuelles et de financer des actions collectives.

Nos petites entreprises ont des projets d'investissements

L'enquête a montré la résistance des petites entreprises face à la crise. Elle indique aussi leur volonté d'aller de l'avant avec de nombreux projets d'investissement dans du matériel, dans l'extension, la construction et l'aménagement de locaux, la mise aux normes en matière d'hygiène et de sécurité, les économies d'énergie et l'amélioration de l'accueil de la clientèle.

Nos petites entreprises ont des besoins

La majorité des chefs d'entreprises exprime le besoin de formation pour eux-mêmes ou leurs salariés. Leurs demandes concernent tous les domaines et en premier lieu la comptabilité-gestion.



Les attentes concernent ensuite le marketing, la vente et la communication. Les chefs d'entreprises, qui doutent parfois de l'efficacité de leur communication, expriment le besoin d'être accompagnés pour moderniser leur politique de communication notamment pour l'amé-

gement de leurs vitrines. Celles-ci sont en effet le premier moyen de se faire connaître, mais elles ne semblent pas suffisamment valorisées, avec un rythme de renouvellement très variable. En termes de fidélisation de la clientèle, là aussi les chefs d'entreprises sont en attente de conseils. Seules quelques entreprises ont mis en place des cartes de fidélité, bons d'achats, et diffusent leurs offres par mails auprès de leurs clients.

L'informatique et l'utilisation d'Internet constituent également des domaines dans lesquels les chefs d'entreprises expriment des besoins de formation. L'étude révèle en effet que 10 % des entreprises enquêtées ne sont pas informatisées. Plus d'un tiers n'a pas d'accès Internet et plus de deux tiers n'ont pas de site Internet pour communiquer sur leur activité. Très peu d'entreprises ont mis en place un système de vente par Internet, qui est aujourd'hui un moyen de communication et de vente incontournable.

Enfin, les chefs d'entreprises expriment la volonté d'être informés sur les problématiques du développement durable et sur les normes de qualité.

Nos petites entreprises doivent se transmettre

20 % des chefs d'entreprises interrogés déclarent envisager de céder leur entreprise dans les 5 ans à venir et deux tiers d'entre eux ont plus de 50 ans. Même si on constate que de plus en plus de jeunes créent ou reprennent une entreprise, cette progression ne semble pas suffisante pour absorber les futurs départs à la retraite. La transmission/reprise des activités représente un véritable enjeu sur le territoire, avec un potentiel de 350 entreprises.

Ce que l'ORAC va apporter à nos petites entreprises

Dans un esprit de simplicité de mise en œuvre, l'ORAC intervient sur cinq types d'actions collectives :
- Le soutien à la reprise d'entreprises afin d'éviter que les savoir-faire disparaissent et pour préserver les emplois.
- La valorisation du commerce de proximité. Pour améliorer leur attractivité, les entreprises pourraient bénéficier des services d'un professionnel de l'aménagement intérieur.
- La mise en place d'une charte qualité

commerce-artisanat-services s'articulant autour d'engagements pris par les chefs d'entreprises en matière d'accueil, d'écoute et de conseil auprès de leurs clients.
- Le soutien à l'animation de formations dispensées par les chambres consulaires sur quatre thèmes : « savoir-faire » et « savoir-être », Internet, gestion et comptabilité, économies d'énergies.



- L'investissement dans les économies d'énergies, en partenariat avec le FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) et l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie). Un diagnostic énergétique pourra être effectué par un thermicien afin d'accompagner les entrepreneurs qui souhaitent rénover leur bâtiment ou renouveler leur équipement dans une logique d'économie d'énergies.

Une fois informées sur les objectifs et la simplicité de mise en œuvre de l'ORAC, les entreprises consultées ont été séduites...et elles sont impatientes de bénéficier de ses actions ! À bientôt pour un nouveau point...

Entreprises cherchent reprenneurs : Vous aimeriez reprendre une petite entreprise sur le Pays de Châlons et être accompagné ? Contactez l'animateur ORAC qui vous guidera !
Tél: 03 26 64 78 53
Email : animation-orac@audc51.org

POUR RAPPEL
Les petites entreprises sont caractérisées par :
- un nombre de salariés inférieur à 10
- un chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'euros

Le financement FEADER : Il est temps d'en profiter !



Le FEADER, Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, subventionne une diversité importante de projets répondant au mieux aux enjeux locaux afin de créer une dynamique économique et sociale compatible avec le respect de l'environnement. Sur notre territoire, ce fonds peut particulièrement être utilisé pour favoriser le développement économique et l'emploi en soutenant, par exemple, la création de micro-entreprises ou en développant le tourisme (gîtes ou chambres d'hôtes...). Il peut également financer des projets de développement de l'offre de services (santé, commerces de proximité...). Beaucoup de collectivités publiques et d'intervenants du privé semblent ignorer les avantages de ce financement européen, mais ce fonds, qui intervient en complément des financements nationaux, peut parfois aller jusqu'à doubler le montant des aides. Le principe fondamental est que chaque euro versé par l'Europe doit trouver, en face, un euro versé par un financeur public national (Conseil régional, Conseil général...).

Il est donc grand temps, pour les différents acteurs du territoire, d'intégrer cette aide dans le plan de financement de leurs projets. Le Pays de Châlons, avec son agence d'urbanisme, peut faciliter les démarches, dans le cadre de l'aide à la gestion de projets. De surcroît, si les fonds européens qui nous sont dédiés ne sont pas sollicités d'ici 2013 (fin de la programmation), ils seront utilisés autrement par l'Union Européenne. Il serait vraiment regrettable de ne pas en profiter pour développer notre territoire !

Email : jm.chone@audc51.org

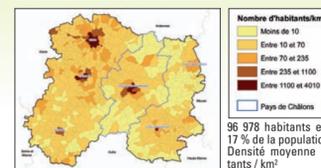
Le journal du Pays DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

HORIZONS COMMUNS - N° 2 - JUIN 2010

www.paysdechâlonsenchampagne.com

LES CHIFFRES CLÉS DE LA DÉMOGRAPHIE - Le pays est composé de 92 communes

POPULATION ET DENSITÉS



LES VILLES DE PLUS DE 2 000 HABITANTS

	Nbre d'habitants en 2007	Part dans la population totale du pays
Châlons-en-Champagne	45 829	47 %
Saint-Memmie (CAC)	5 356	6 %
Moummelon-le-Grand	5 044	5 %
Fagnières (CAC)	4 606	5 %
Suippes	3 791	4 %
Courtisols	2 581	3 %
Sarry (CAC)	2 069	2 %

LES TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES

- Stagnation démographique sur l'ensemble du pays : + 717 habitants entre 1999 et 2007, soit + 0,7 % de la population
- Dédensification de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne (CAC) : - 1 831 habitants entre 1999 et 2007, soit - 2,8 % de la population
- Renforcement des pôles relais : + 8,5 % de la population de Moummelon-le-Grand et de Suippes entre 1999 et 2007
- Augmentation de la population dans les « petites » communes. Parmi les 67 communes de moins de 500 habitants (2007), 46 ont vu leur population augmenter entre 1999 et 2007, représentant un gain total de 1 558 habitants.

ÉDITO



L'union fait la force

Nos communes ne sont pas épargnées par les changements profonds du contexte

économique et social. L'une des premières conséquences sur le terrain est l'effacement des divisions classiques entre monde rural et monde urbain du fait de l'étalement résidentiel favorisé par la mobilité des ménages et de la généralisation du mode de vie citadin. Ce phénomène "d'urbanité rurale" apparaît clairement à la lecture des résultats du recensement avec des "petites" communes qui accueillent de nouveaux habitants dans un contexte global d'érosion démographique en Champagne-Ardenne. L'arrivée de ces populations engendre de nouveaux besoins. Il faut répondre à une diversité croissante des demandes, ainsi qu'au nouveau mode de vie des ménages - généralement des actifs avec enfants - qui élargissent de plus en plus leur bassin de vie, entre lieu de travail et domicile. Dans ce contexte, l'échelle de l'intercommunalité est une première réponse, mais elle n'est pas toujours adaptée à la nouvelle géographie dessinée par les ménages et les acteurs économiques.

C'est pourquoi le dialogue entre les collectivités du Pays de Châlons est au centre de l'action de notre syndicat mixte avec deux ambitions complémentaires : le pays et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). La dynamique de pays permet la concertation et la coordination entre les élus et nos partenaires de l'Etat, de la Région et du Département. Elle facilite la mise en œuvre d'actions qui répondent à différents besoins : le maintien et le développement des services à la population, le soutien aux activités économiques (notamment artisanales et commerciales) et la valorisation du cadre de vie. La démarche de SCoT permet quant à elle de mieux conduire l'aménagement et le développement du territoire dans différents domaines : gestion de nos ressources naturelles, répartition de l'habitat et des espaces économiques, organisation des déplacements... Mais, que ce soit pour le pays ou pour le SCoT, la clé du succès est la même : il faut penser positif, travailler ensemble, agir pour renforcer l'attractivité du territoire... C'est dans cet état d'esprit que notre syndicat construit l'avenir du pays.

Jacques JESSON, le Président

Avec la charte du Pays de Châlons-en-Champagne construisons notre avenir !

Comme de nombreux territoires du Nord-Est de la France, notre pays doit faire face à des défis majeurs comme ceux de la diminution de la population et de son vieillissement. Déclencheur d'une nouvelle dynamique, notre charte fixe à la fois les grandes orientations et les actions concrètes qui rendront le territoire plus attractif.

Avec la charte, le pays se fixe des objectifs !

La charte, construite à partir d'un diagnostic précis du territoire, exprime le projet de développement durable porté par les acteurs du Pays de Châlons-en-Champagne à l'horizon d'une dizaine d'années. Ce projet vise un développement équilibré du territoire dont l'objectif central, cohérent avec celui du SCoT, est de maintenir la population et d'attirer de nouveaux habitants.

Avec la charte, le pays agit !

À travers sa charte de développement durable, le pays entend valoriser les atouts du territoire en proposant des actions concrètes sur **trois grands axes : le développement économique, la juste proximité des équipements et services et enfin la qualité de vie.**

Avec la charte, les projets du pays se concrétisent !

18 OPÉRATIONS SOUTENUES PAR LE CONSEIL RÉGIONAL

Dans le cadre d'une convention avec le pays, le Conseil régional de Champagne-Ardenne va apporter un soutien financier aux projets structurants du territoire qui répondent aux objectifs définis dans la Charte et à la vision stratégique régionale. Cette aide concerne tout le territoire du pays hors agglomération, c'est-à-dire 79 communes

regroupant 32 732 habitants. 18 projets ou réalisations sont inscrits à cette première convention (hors avenant envisagé), applicable jusqu'au 31 décembre 2010 et susceptible d'être renouvelée. Le pays et le Conseil régional soutiennent prioritairement les équipements liés à la petite enfance et à l'enfance : micro crèches, groupes scolaires (Nuisement-sur-Coole, Sommesous...), accueils périscolaires (Marson, Courtisols). La capacité à accueillir les enfants dans des structures de qualité est en effet un atout déterminant pour l'installation et le maintien de jeunes ménages. Les équipements sportifs et de loisirs (terrain multisports à Saint-Hilaire-au-Temple, rénovation de la piscine à Suippes...), qui sont souvent complémentaires aux équipements scolaires seront également soutenus par le Conseil régional dans le cadre du pays. Par ailleurs, le pays et le Conseil régional mettent aussi l'accent sur les projets structurants comme les parcs et jardins (jardin du confort pour tous à Haussimont, valorisation du Parc Buirette à Suippes) car ils contribuent à la qualité de vie des habitants et au développement du tourisme.

L'aide du Conseil régional intervient aussi en soutien d'actions menées sur l'ensemble du territoire. C'est le cas notamment pour l'ORAC (Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce, voir p.4) qui va bénéficier d'un soutien financier régional pour

accompagner les petites entreprises du territoire, à parité avec les aides de l'Etat via le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC). En matière d'habitat, une enveloppe est également prévue pour l'acquisition et la réhabilitation de logements locatifs sociaux.

LE BUDGET ET LES CRITÈRES

L'enveloppe globale de l'aide du Conseil régional (2 430 000 €) est attribuée aux projets selon différents critères définis par le pays.



Parmi les principaux critères définis :
- Le projet doit répondre aux grands objectifs fixés dans la charte du pays : il doit rendre service à la population, créer du lien social et contribuer à la qualité environnementale.
- Le projet doit être structurant pour le territoire, c'est-à-dire qu'il doit bénéficier à une population qui dépasse l'échelle de la commune.
- La réalisation du projet doit débuter avant la fin de la convention avec le Conseil régional, le 31 décembre 2010.

Ces actions feront l'objet d'un suivi et d'une évaluation pouvant conduire à de nouveaux critères applicables à la prochaine convention avec le Conseil régional.

Bois pédagogique & jardin dédié au handicap à Haussimont

Le Pays de Châlons-en-Champagne compte 24 « villes et villages fleuris » qui contribuent à améliorer notre cadre de vie. Parmi les cinq communes récompensées par quatre fleurs, Haussimont (163 habitants en 2006) poursuit sa politique verte. Idéalement placée près de l'autoroute A 26 et de l'Aéroport Paris-Vatry, elle renforce l'offre touristique du pays avec deux projets majeurs dont la réalisation débutera en 2010.

Le bois pédagogique

Réalisé en partenariat avec l'Office National des Forêts et la Ligue pour la Protection des Oiseaux, ce bois de 15 hectares constituera un support pédagogique et ludique pour sensibiliser les promeneurs à la préservation de la biodiversité. Ce bois intégrera notamment un dispositif de nichoirs permettant de protéger les

oiseaux et de favoriser leur reproduction. Autour d'une mare alimentée par une petite éolienne, on trouvera également un observatoire, un kiosque d'informations, des panneaux pédagogiques et une salle vidéo où seront diffusées des images de la petite faune provenant de caméras disposées dans le bois.

Le jardin du confort pour tous

Ce jardin sera dédié en particulier aux personnes handicapées. Il présentera cinq « chambres », chacune étant consacrée à l'un de nos sens : l'odorat, le toucher, l'ouïe, la vue et le goût. Dans ce jardin, les essences végétales locales seront privilégiées. Parmi les équipements conformes au label « tourisme et handicap », le jardin proposera des aménagements favorisant les circulations douces comme des dalles



podo-tactiles pour guider les malvoyants. Il intégrera également des nouvelles technologies permettant de diffuser les informations sur le jardin à partir des téléphones mobiles.

Plus largement, les aménagements et animations envisagées s'inscrivent dans une logique de renforcement du lien social entre les habitants du Pays de Châlons et

permettront très certainement d'attirer aussi les touristes qui visitent la région.

Le soutien du Pays de Châlons

Réalisées dans le cadre d'un partenariat financier avec l'Etat (plan de relance), le Conseil régional de Champagne-Ardenne et le Conseil général de la Marne, ces initiatives ont été relayées par le Syndicat mixte du Pays de Châlons avant d'être retenues et financées par différents organismes. « Les fonds européens et régionaux sont indispensables », indique Bruno Roulot, Maire d'Haussimont. « C'est d'eux que dépend la réussite de projets d'une telle ampleur. Pour les obtenir, on a donc bénéficié de l'action du Syndicat mixte qui a assuré le relais et le suivi du dossier. »

Email : mairie.haussimont@wanadoo.fr



Groupes scolaires de Nuisement-sur-Coole et de Sommesous

Un projet d'aménagement et de développement durable ambitieux !

« Il n'est pas de vent favorable pour celui qui ne sait où il va ». Cette citation de Sénèque habitait visiblement les esprits des élus du Syndicat mixte qui étaient réunis pour débattre des orientations d'aménagement du Pays-de-Châlons, dans le cadre de l'élaboration du SCOT*. Construire de nouveaux logements, favoriser l'accueil d'entreprises, protéger la qualité de

l'eau, œuvrer contre les déséquilibres territoriaux et sociaux, préserver les espaces agricoles et naturels, lutter contre l'effet de serre... autant de dimensions qu'il faut faire coexister sur un même territoire. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD**) du SCOT veut accroître l'attractivité du territoire tout en plaçant le développement durable au cœur de sa démarche.



PROTEGER

Les ressources naturelles

→ Les objectifs

Déjà actif dans la protection des ressources naturelles, notre pays continue sur la même voie. Les objectifs sont notamment de :

- Réduire la consommation des ressources naturelles non renouvelables.
- Minimiser les pressions et pollutions que subissent les ressources naturelles.

→ Plan d'actions

- Gérer durablement la ressource en eau, en développant des pratiques vertueuses pour réduire la consommation et limiter les rejets en milieux naturels (moins de produits chimiques, généralisation du traitement des eaux usées).
- Réduire la part des déplacements automobiles, émetteurs de gaz à effet de serre.
- Favoriser l'implantation d'installations utilisant les énergies éolienne et solaire.

Les espaces naturels et agricoles

→ Les objectifs

Bien que les espaces naturels et agricoles soient relativement bien préservés de l'urbanisation, la protection de ces milieux et de la biodiversité qu'ils abritent reste un enjeu majeur. Cette protection passe par la constitution d'une trame des espaces naturels et agricoles, défendant la pérennité de la biodiversité, la valeur économique des espaces agricoles et la dimension paysagère et ludique des espaces naturels.

→ Plan d'actions

- Fixer des limites à l'urbanisation et définir des principes de traitement paysager de ces limites en développant l'identité des « villages oasis ».
- Définir des « coupures vertes », espaces de respiration entre les villes et villages, pour préserver les paysages et l'identité de chaque commune. Dans ces espaces, l'agriculture pourrait s'emparer des nouvelles attentes de la société (production bio, maraîchage, proximité avec le consommateur...).

La Marne à Comperthix



TRAVAILLER

Les points forts de l'économie à valoriser

→ Les objectifs

Créant des emplois sur des bases proches de la moyenne nationale et départementale, notre pays souhaite intensifier son projet économique en s'appuyant sur les atouts du territoire (desserte autoroutière, ferroviaire et aéroportuaire, productions agricoles, fonctions métropoli-

taines et armée, enseignement supérieur, formation). Il vise une offre diversifiée et bien positionnée sur le territoire en tenant compte des spécificités et complémentarités.

→ Plan d'actions

- Apporter aux acteurs économiques des capacités d'accueil adaptées à leurs besoins en matière de superficie et de localisation et en tenant compte des objectifs de modération dans la consommation du foncier.
- Renforcer le rôle de capitale régionale de l'agglomération de Châlons-en-Champagne en maintenant les centres de décisions publics, en poursuivant les actions en faveur du patrimoine, de la culture et de la qualité urbaine et en attirant de nouvelles activités économiques.
- Conforter et valoriser la présence de l'armée.
- Développer l'enseignement supérieur, la formation et la recherche pour soutenir les activités existantes et les créations d'entreprises.

Des « accélérateurs de croissance » à mettre en œuvre

→ Les objectifs

Mettre en œuvre les trois « accélérateurs de croissance » identifiés sur le territoire : les activités logistiques, la valorisation des agroactivités et le tourisme.

→ Plan d'actions

- Renforcer la présence des activités logistiques dans l'agglomération et au sein du site de Vatry, dont l'accessibilité ferroviaire doit par ailleurs être améliorée.
- Accueillir et développer les agro-industries sur des sites accessibles, disposant d'une ressource en eau de très bonne qualité et suffisamment éloignés des zones d'habitation, en s'appuyant sur le Pôle de Compétitivité à vocation mondiale « Industrie et Agro-Ressources ».
- Développer l'économie touristique selon trois axes : le tourisme d'affaires, le tourisme de mémoire et le tourisme vert.



Pavillons « Les Terrasses de l'Aéroport » à Sommesous



SE DEPLACER

Une accessibilité renforcée

→ Les objectifs

Bénéficiant d'un aéroport international et bien desservi par les réseaux routiers, autoroutiers et ferroviaires, le pays présente une structure radiale qui facilite sa desserte et l'intermodalité (changement de mode de déplacement sur un trajet). À grande échelle, il est nécessaire de renforcer cette accessibilité, notamment ferroviaire.

→ Plan d'actions

- Améliorer les infrastructures par des aménagements importants (contournement routier de l'agglomération châlonnaise, accessibilité ferroviaire de l'Aéroport de Paris-Vatry).
- Renforcer les liens ferroviaires vers Reims, Paris et l'Est.

Des modes de déplacements diversifiés

→ Les objectifs

Les transports en commun sont surtout utilisés dans l'agglomération châlonnaise et l'usage de la voiture domine largement sur

le territoire du pays. Or, ce mode de déplacement contribue à la dégradation de la qualité de l'environnement et n'est pas toujours accessible à tous. Il est donc nécessaire de proposer des alternatives au tout automobile.

→ Plan d'actions

- Améliorer l'offre de transports collectifs urbains et interurbains pour consolider l'armature urbaine et assurer la desserte des pôles concentrant un minimum d'habitants, d'emplois et de services.
- Promouvoir diverses formes de mobilité : transport à la demande, covoiturage...
- Contribuer à l'essor des modes de transports doux (véloroutes, voies vertes) en veillant à la continuité et à la visibilité des itinéraires.
- Améliorer la complémentarité entre les modes de transports, notamment en gare de Châlons-en-Champagne.

Des logements mieux adaptés et répartis

→ Les objectifs

Les logements aidés étant aujourd'hui principalement concentrés à Châlons, Saint-Memmie, Mourmelon et Suippes, il est nécessaire de rééquilibrer géographiquement l'offre de ces logements afin de favoriser la mixité sociale. L'offre en logements doit également s'adapter aux nouveaux besoins de la population afin de faciliter les parcours résidentiels et de répondre à l'enjeu d'attractivité.

→ Plan d'actions

- Développer les logements aidés dans les communes qui en sont peu pourvues et à l'inverse développer d'autres types de programmes dans les communes présentant une offre suffisante de logements aidés.
- Adapter les logements au vieillissement de la population, en lien avec les services d'aide à domicile.
- Proposer des logements de petite taille, financièrement accessibles, pour attirer les jeunes ménages sur le territoire.

De nouvelles formes d'habitat

→ Les objectifs

Le développement urbain a été modérément consommateur d'espaces et n'a pas généré de dispersion spatiale. En revanche, sur le plan qualitatif, l'urbanisation s'est accompagnée d'une perte des transitions paysagères et d'une standardisation du bâti. Il faut néanmoins veiller à contenir l'étalement résidentiel pour préserver les espaces naturels et agricoles et promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité.

→ Plan d'actions

- Favoriser les constructions en continuité des espaces urbains existants, à proximité des services, des zones d'emploi et des lieux desservis par les transports collectifs.
- Définir des densités minimales dans les espaces à urbaniser, tout en tenant compte du contexte territorial.
- Améliorer la qualité des logements réhabilités et construits (qualité esthétique, intégration paysagère, sobriété énergétique).

La « juste proximité » des équipements et des services

→ Les objectifs

Principalement centralisés dans l'agglomération, les équipements, infrastructures et services sont souvent éloignés des populations de l'arrière-pays. Il faut atténuer ce déséquilibre et consolider l'armature urbaine du territoire selon le niveau d'équipement des villes et des bourgs et leur positionnement, afin d'assurer à tous un accès aux fondamentaux du quotidien.

→ Plan d'actions

- Conforter la place centrale de l'agglomération tout en renforçant les pôles relais et leur mise en réseau. Cette structuration a des conséquences quant à la répartition et l'implantation des équipements et services collectifs, des commerces, des logements et des services de transports en commun.

POUR RAPPEL

* SCOT : LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE EST UN DOCUMENT DE PLANIFICATION SPATIALE INTERCOMMUNALE POSSÉDANT UNE FORCE JURIDIQUE

** LE PADD : LE PADD EST UN DOCUMENT SYNTHÉTIQUE, PIÈCE CENTRALE DU SCOT. IL PRÉSENTE LES ORIENTATIONS POLITIQUES DES ÉLUS POUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE CHÂLONS ET DÉFINIT DES OBJECTIFS NOTAMMENT EN TERMES DE PRÉSERVATION ET DE VALORISATION DES ESPACES, DE LOGEMENTS, DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE TRANSPORTS...

* LA VOLONTÉ DE DIALOGUER AVEC LA POPULATION

Le SCOT place la concertation au cœur du projet de territoire. Le Syndicat mixte a donc décidé de mettre à disposition de la population les différents documents de travail qui servent de support à la réflexion sur le SCOT. Ils sont consultables au siège du Syndicat mixte à l'Hôtel de Ville de Châlons-en-Champagne, dans les locaux de la Communauté d'agglomération et des dix communautés de communes, et dans les locaux des communes d'Athis et des Grandes Loges. Les avis et réflexions de chacun y seront

recueillis sur un registre. Par ailleurs, des réunions publiques seront organisées à partir de septembre afin d'échanger sur les grandes orientations du SCOT et de faciliter l'information de l'ensemble des habitants du territoire. Ces rendez-vous seront annoncés dans les journaux locaux et sur le site Internet du Pays de Châlons : www.paysdechâlonsenchampagne.com

* LA SUITE

Après avoir débattu sur le PADD, les élus vont travailler sur l'aspect juridique du SCOT, le document d'orientations générales. L'arrêt du projet de SCOT par délibération du Syndicat mixte est prévu pour fin 2010. La concertation avec la population se fera jusqu'à cette date. Au cours des trois mois suivants, les personnes publiques associées (Services de l'Etat, chambres consulaires...) et les intercommunalités voisines au pays seront consultées pour avis.

Enfin, avant l'été 2011, le projet sera soumis à enquête publique pour que la population puisse émettre ses observations. Le projet pourra ensuite être modifié en fonction des remarques, avant d'être approuvé.